

JEUDI 21 AOÛT 2025

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Nicole ARCHIER - Alain CRESCINI - Patrick COMBE- Isabelle CROZET- Fanny ANDRÉ – Elisabeth SERVE - Jean-Luc KRIEGEL - Vincente BERTHOLAT - Myriam NIVON - Philippe KOUOTZE - Karine DESGRAND - Cyril VILLAT.

Absents excusés : Laurent FINON pouvoir à Ronan PHILIPPE - Luc DAVID - Patricia FRENEA -- Stéphane PERRIER - Caroline FRAISSE.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR ANNONAY RHÔNE AGGLO

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur Annonay Rhône Agglo et concernant les exercices 2018 et suivants.

Les 12 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sont présentées aux élus et commentées par Mr le Maire, notamment sur leurs résolutions. Délibération à l'unanimité.

COLUMBARIUM

La parole est donnée à Alain CRESCINI, le columbarium du cimetière de PEAUGRES d'une capacité de 14 cases est presque complet (seulement 3 cases restent disponibles à ce jour).

Monsieur CRESCINI relate la rencontre avec la société ARTCASE de St Romain de Surieu (Isère). Plusieurs propositions sont présentées aux élus.

Le projet porte sur l'acquisition de 2 nouveaux columbariums de 12 cases qui pourront être implantés dans la continuité de celui existant.

Le modèle PYRA SF12XL B1 – PYRACASE SF12 81 – gris du Tarn, retient l'attention des élus pour un montant de 8 387 € 00 HT.

Ce projet va faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche. Délibération à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ENEDIS

La parole est donnée à Patrick COMBE. Les nouveaux contrats ENEDIS sont présentés aux élus. Les nouveaux tarifs souscrits permettront une économie globale de 21 959 €/an.

RESSOURCES HUMAINES

La parole est donnée à Isabelle CROZET et Fanny ANDRÉ. Des réaménagements du temps de travail des agents sont envisagés pour couvrir les besoins en personnel à l'école publique, à la

cantine, à la garderie péri-scolaire et à l'entretien de certains bâtiments communaux. Des recrutements sont en cours. Pour mémoire, le ménage de l'école publique et de la Maison du Temps Libre a été externalisé et confié à la société BOYER-ROUX.

La période de stagiaire se termine pour Antoine DESGRAND. Il effectuera son stage d'intégration dispensé par le CNFPT, à la mi-octobre.

Quant à l'offre d'emploi d'un DGS, peu de candidatures ont été reçues pour l'instant. Ce recrutement conduira à repenser la distribution des espaces de travail.

GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

Changement à la rentrée scolaire, la garderie péri-scolaire sera ouverte jusqu'à 18h30 au lieu de 18h00 et ce, à partir du 1^{er} septembre 2025, au tarif de 0 € 75 la demi-heure, toute demi-heure commencée est dûe. Les parents, au-delà de 18h30, seront facturés 10 €. Délibération à l'unanimité.

FACTURATION DIFFÉRENCIÉE DU REPAS À LA CANTINE POUR LES ÉLÈVES DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE DE PEAUGRES

Monsieur le Maire rappelle que le tarif différencié à la cantine, soit + 0,50 €/repas pour les élèves domiciliés hors de la Commune de PEAUGRES a déjà été soumis au conseil municipal l'an passé, pour être appliqué à la rentrée suivante afin de laisser les écoles communiquer auprès des parents. À compter de la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre 2025, le prix du repas pour un élève domicilié hors de la Commune de PEAUGRES, sera porté à 4,92 € que l'enfant soit scolarisé à l'école publique « des Champs Fleuris » ou à l'école privée « Les Tamaris ». Délibération à l'unanimité.

CONTRAT DE PRÉVOYANCE MNT

La parole est donnée à Fanny ANDRÉ. Le renouvellement du contrat de prévoyance à la MNT souscrit par la Commune auquel les agents adhèrent librement prévoit de passer la cotisation au taux salarial de 1,67 %.
Délibération à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENTS DE CRÉDITS

La parole est donnée à Alain CRESCINI. La décision modificative porte sur un virement de crédit de 10 000 €. Délibération à l'unanimité.

DIVERS

► **Totems** – Cyril VILLAT présente aux élus les maquettes concernant la restauration des totems très abîmés, aux entrées Nord et Sud de la Commune. L'imprimerie ALPHA a fait une proposition d'adhésifs pour un montant de 1200 € TTC recouvrant les anciens supports qui pourront être conservés. Les cartes à l'affichage seront réactualisées avec la signalétique par pictogramme.

► **La Fibre** – la réunion publique du 03 juillet a réuni beaucoup de participants. La dernière tranche de raccordement a été réceptionnée. L'ouverture commerciale de ce dernier secteur de PEUGRES est prévue en septembre.

Monsieur le Maire souligne que le nettoyage de l'espace de stockage sur le terrain municipal est insuffisant. Un rappel sera de nouveau fait, (relance depuis mars 2025).

► **La vidéo-protection** – le chantier est en cours. L'installation porte sur l'équipement de 24 caméras. Une demande d'arrêté modificatif sera déposée à la Préfecture puisque l'autorisation accordée stipule 22 caméras. Des devis complémentaires sont à l'étude.

► **Invitation** reçue pour les 175 ans de la boulangerie BRIAS à l'Entre 2.

► **APSOAR** – Jean-Luc KRIEGEL précise que le temps fort se déroulera cette année les 27 et 28 septembre prochains. Le compte-rendu de juillet précise les différentes demandes à satisfaire par nos services techniques et le Comité des Fêtes. L'inauguration est prévue à Boulieu le 04 septembre.

► **Bulletin municipal** – Il a été distribué par les élus. 2 coquilles sont constatées avec l'absence de 2 annonces. Cette édition contient 4 pages de moins. La disponibilité du bulletin va être annoncée sur Facebook et panneau pocket.

► **Prise de fonction le 25 août de Mr Benoît TREVISANI, nouveau Préfet de l'Ardèche.**

Départ en retraite de Mr François PAYEBIEN.

► Courrier de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

► le local de la Rue Centrale accueille une prothésiste ongulaire, Madame Dorine KERLAU. Bienvenue à elle et à ce service.

► Ouverture d'un nouveau service de la régie des transports CoqueliGO. À compter du 1^{er} septembre 2025, le Transport à la Demande (TAD) est étendu à l'ensemble des communes d'Annonay Rhône Agglo. Une communication sur ce moyen de déplacement PEUGRES – Gare routière d'ANNONAY et retour, sera effectuée prochainement.

► Groupe théâtral les Baladins. Les élus ont rencontré le nouveau bureau.

► L'accueil des nouveaux arrivants est envisagé le samedi 04 octobre à 11h00.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal à 18h00	Commission travaux à 20h00
Jeudi 11 septembre 2025	Mercredi 03 septembre 2025
Jeudi 09 octobre 2025	
Jeudi 13 novembre 2025	

Séance levée à 20h50

